

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2024-41

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) SUR L'ANALYSE ET L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS D'AUTOSURVEILLANCE DES ISDND – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu la consultation relative à la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) sur l'analyse et l'interprétation des résultats d'autosurveillance des ISDND, publiée sur le profil acheteur du syndicat ValOrizon le 17/10/2024, avec un délai limite de remise des offres fixé au 12/11/2024 avant 12h00,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres 4 plis ont été reçus,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Valeur technique (Profil, qualification et expérience des intervenants, méthodologie de travail et délais de traitement proposés) : 60 points
- Valeur financière : 40 points

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'offre du candidat DEKRA INDUSTRIAL, apparue comme solution technique et financière correspondant le mieux aux besoins du Syndicat, pour un montant total de 39 820,00€ HT.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir, dans le cadre de la présente consultation, l'offre de la société DEKRA INDUSTRIAL dont le siège social se situe au 19, rue Stuart Mill - CS 70308 - 87008 LIMOGES cedex 1, pour un montant total de 39 820,00€ HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le marché prend effet à la date de réception de la lettre d'accord adressée au Titulaire, pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable de manière expresse 3 fois, dans la limite d'une durée totale de 48 mois ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2025 et suivants.

Fait à Damazan, le 30 décembre 2024

Le Président,

Ludovic BIASOTTO